



Québec, le 27 juillet 2026

Madame Catherine Gagnon
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs
catherine.gagnon2@environnement.gouv.qc.ca

Objet : Projet de construction du parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 2 – Question complémentaire – DQ4

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, ci-dessous, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **29 juillet** prochain à **13h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

1. Dans le volume principal de son rapport, l'initiateur du projet indique que « L'impact cumulatif potentiel est décrit à l'échelle du territoire des municipalités de Saint-Honoré-de-Témiscouata, de Pohénégamook, de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, de Saint-Antonin et de Saint-François-Xavier-de-Viger, dans les MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup. » (PR3.1, p. 256) : L'échelle considérée par l'initiateur pour la réalisation de l'analyse des effets cumulatifs de son projet est-elle appropriée?

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission